



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (France)

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales dont il déclare expressément avoir pris connaissance.

OFFRES

Les offres faites par nos vendeurs ne constituent engagement de notre part que si elles sont écrites.

COMMANDES

Toute commande doit faire l'objet d'un bon de commande dûment signé. Toute commande annulée par le client, dès ou après la signature du bon de commande, nous donne automatiquement le droit à une indemnité égale à 50 % du montant total avec un minimum de € 250 même si aucun acompte n'a été versé. Une indemnité équivalente sera allouée au client si le vendeur ne peut respecter ses obligations. Sauf dans le cas du retrait ou d'un retard de production du produit à l'initiative du fabricant.

Toute passation de commande donne lieu au paiement d'un acompte de 25 % du prix total pour les articles stockés et de 50 % du prix total pour les autres produits. Cet acompte est déductible de la dernière livraison qui solde l'intégralité de la commande.

Les commandes relatives à des articles non stockés doivent être établies sur base du colisage imposé par le fabricant. Nous nous réservons le droit de modifier les quantités commandées qui ne respectent pas celui-ci.

DELAIS

Nos délais sont ceux de nos fournisseurs augmentés des délais normaux de transport. Le non respect de ceux-ci ne peut jamais entraîner de plein droit la résolution du contrat par le client.

PRIX

Les prix indiqués dans nos offres ont une validité de 30 jours sauf stipulation contraire.

Nos prix s'entendent toujours au départ de nos entrepôts.

En cas de livraisons échelonnées dans le temps, Caro Confort se réserve le droit de réviser les prix convenus en fonction de la variation des coûts qui composent ce prix.

LIVRAISON

La marchandise voyage aux risques du client.

Il appartient au client de vérifier l'état et la conformité de la marchandise à l'enlèvement ou à la livraison et tout état de cause AVANT la pose. Il fera les réserves utiles sur le bordereau de livraison. Les marchandises fournies et acceptées ne sont jamais reprises sauf vice caché. En cas de livraison non conforme, une lettre de réclamation recommandée avec A/R nous sera adressée dans les cinq jours ouvrables de la livraison.

GARANTIE ET RESPONSABILITE

L'étendue de nos garanties contractuelles est celle de nos fournisseurs et s'applique exclusivement aux produits de premier choix dans le cadre d'un usage normal et conforme aux recommandations des fabricants. A défaut de ces dernières, nos garanties sont de trois mois.

Notre responsabilité sera en tout état de cause limitée au montant de la commande à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature que ce soit.

Les carrelages livrés, leurs dimensions, leurs couleurs et aspects peuvent différer de l'échantillonnage repris dans nos show-rooms ou de l'échantillon remis. De telles différences ne peuvent engager notre responsabilité. Elles sont inhérentes à la nature même du produit et à leur fabrication.

PAIEMENT

Nos ventes sont payables au comptant, sans escompte, sauf convention contraire formulée par écrit. Dans ce dernier cas, à défaut de paiement aux échéances convenues, il sera porté en compte, automatiquement, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel d'1% par mois. Reconnaissant que, par le seul fait de son paiement tardif, le client commet une faute contractuelle et cause ainsi un préjudice à CARO CONFORT, il sera redevable d'une indemnité forfaitaire de retard de 20% du solde restant dû sans que cette indemnité puisse être inférieure à € 25. Le défaut de paiement d'un effet de commerce à son échéance ou d'un chèque à son encaissement rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. A défaut d'un paiement immédiat, CARO CONFORT se réserve le droit de résoudre toutes les ventes non intégralement payées conclues avec le client et d'annuler les marchés et commandes en cours sans renoncer par ailleurs à la réclamation de dommages et intérêts.

Si l'acheteur a des sommes à réclamer au vendeur, les mêmes intérêts et indemnités sont d'application.

RECLAMATIONS

Toute réclamation, sous peine d'irrecevabilité, doit être formulée dans les cinq jours ouvrables de la réception de la marchandise. Cette réclamation ne donne pas droit au client de différer le paiement de la marchandise conforme fournie.

En ce qui concerne les carrelages, cette réclamation doit être introduite AVANT la pose. Le matériel posé est légalement réputé accepté. Exception faite du vice caché.

Si la réclamation est reconnue fondée, notre obligation se limitera au remplacement des marchandises reconnues défectueuses à l'exclusion de tout autre dédommagement de quelque nature que ce soit et notamment à l'exclusion de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des marchandises.

Toutes les factures non protestées endéans les huit jours de l'envoi sont considérées comme acceptées.

RESERVE DE PROPRIETE

La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture.. Les risques sont cependant, quant à eux, transférés au client dès la mise à disposition. Toute aliénation de la marchandise est interdite sous peine de dommages et intérêts.

En cas de reprise des marchandises dans le cadre de cette clause, toutes les sommes versées par le client nous resteront acquises à titre de dommages et intérêts.

Dans le cadre de cette clause, en cas de sinistre affectant les marchandises livrées et restées impayées, CARO CONFORT sera en droit d'exiger le transfert à son bénéfice de l'indemnité d'assurance versée au client par son assurance.

DROIT ET TRIBUNAUX

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de contestation avec un client agissant en sa qualité de professionnel, le Tribunal de Commerce du lieu de notre siège social sera seul compétent.